

Communiqué de Presse

Frontaliers français et allocations différentielles

L'OGBL salue la suspension du décret français mais reste vigilant

Le 7 janvier 2010, la Caisse des allocations familiales (Caf) de Moselle en France avait informé les personnes qui travaillent au Luxembourg mais continuent à résider en France – les frontaliers - d'une modification importante du calcul de l'allocation familiale différentielle, c-à-d du calcul de la différence entre les allocations luxembourgeoises et françaises. Cette décision du gouvernement français aurait eu des répercussions négatives sur le revenu des frontaliers français se chiffrant dans certains cas à plusieurs centaines d'euros de perte de revenu mensuel.

D'après des informations obtenues de la part de la députée française Anne Grommerch, la secrétaire d'Etat française à la Famille, Nadine Morano, et le ministre français du Travail, Xavier Darcos, ont demandé à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) la suspension immédiate du décret en question jusqu'au 1^{er} avril 2010, mais pour la partie qui concerne les assistantes maternelles et les gardes à domicile jusqu'au 1^{er} juillet 2010.

L'OGBL, ensemble avec les syndicats actifs au niveau de la Lorraine, avait été mobilisé pour attirer l'attention des responsables politiques à la fois français et luxembourgeois sur cette mesure discriminatrice à l'encontre des salariés frontaliers français. Leur souhait que cette décision soit annulée n'a pas tout à fait été entendu, mais une suspension de celle-ci pendant 3 mois doit être considérée comme un premier succès de la mobilisation.

L'OGBL restera toutefois sur ses gardes et veillera à ce que ce problème soit résolu durablement en faveur des frontaliers français. Il est conscient du fait qu'en mars prochain auront lieu en France les élections régionales et il espère que la suspension du décret n'ait pas été motivée par cette échéance électorale.

Communiqué par l'OGBL le 29 janvier 2010



Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg

Mil Lorang
Département Communication et Relations publiques

146, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg
Tél.: (+352) 496005-262 Fax: (+352) 496005-290 www.ogbl.lu
email : mil.lorang@ogbl.lu